

Avec le soutien financier du Sénateur Philippe Nachbar

Mairie de Charmes la Côte

MEURTHE & MOSELLE
CONSEIL GÉNÉRAL



La Fondation du Patrimoine s'associe à la restauration de la cette statue en mobilisant le mécénat de particuliers, d'associations et d'entreprises par la présente souscription.

FONDATION Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la **Fondation du Patrimoine** est le premier organisme national privé qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du **patrimoine non protégé par l'État**.

1. Son organisation

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

2. Ses moyens d'action

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le **label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il permet à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La **souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

La **subvention** : la Fondation peut également apporter une aide financière grâce au mécénat d'entreprise ou à une subvention sur ses fonds propres.

Fondation du Patrimoine
Délégation régionale de Lorraine
62, rue de Metz
54000 NANCY

Tél./Fax : 03.83.46.86.35

e-mail : lorraine@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org

FONDATION



DU PATRIMOINE

ACQUISITION ET RESTAURATION

DE LA STATUE SAINTE ANNE

MEURTHE-ET-MOSELLE



Photos : © mairie

CHARMES LA COTE



Le groupe sculpté représente l'Éducation de la Vierge Marie par Sainte Anne, sa mère, une image de piété chrétienne qui puise son inspiration dans le Protévangile de Jacques (IIe siècle) et dont la popularité s'est étendue en Occident aux temps des cathédrales gothiques (XIIIe-XVe siècles).

Sculpté vraisemblablement dans un bloc calcaire local et aux dimensions honorables (haut de 90 centimètres), il présente encore des traces de polychromie, sur les carnations et dans les plis des habits. Anne porte un voile et une guimpe, éléments vestimentaires des moniales. De sa stature se dégage une grande majesté qui exprime à la fois distance et mansuétude. Dans une attitude protectrice, la sainte tend un livre ouvert à Marie, l'invitant à le prendre et à en apprendre l'enseignement qu'il renferme. L'enfant nous donne la sensation d'une élève sage et appliquée.

FONDATION



DU PATRIMOINE

La commune compte sur votre générosité et votre soutien financier pour acquérir et redonner sa beauté d'antan à cet héritage patrimonial.



En considérant le faible état de nos connaissances sur la sculpture qui agrmente encore nos maisons paysannes à Charmes-la-Côte, et dans le Toulois de manière plus générale, il n'est pas simple de situer dans l'espace et le temps la genèse de cette statue. Néanmoins, sa facture par « l'imagier » manifeste clairement certaines caractéristiques de l'art statuaire et populaire en Lorraine à l'époque moderne (XVIe-XVIIIe siècles). Observons premièrement le traitement des visages, de forme ronde, les fronts amples, les yeux en amande, les longs cheveux ondulés et blonds de Marie, et, pour terminer, le déhanchement des deux personnages, une jambe en tension et l'autre en détente au contraire, qui provoque l'obliquité dans les plis des tuniques. Ces particularités iconographiques sont à rapprocher aux superbes Vierges en pierre et en verre dans les églises, ou enluminées dans les livres de piété, dont notre région a été témoin de l'éclosion à la fin de l'époque médiévale (XVe siècle). Il est probable que la statue était à l'origine placée dans l'église du village, sous le patronage de la Nativité-de-la-Vierge-Marie, exposée à la dévotion de tous les paroissiens, avant de devenir à la Révolution française la propriété d'un particulier qui l'installa alors dans une niche inappropriée de son habitation.

Bon de souscription

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de la statue Sainte-Anne à Charmes la Côte (Chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine - Statue à Charmes la Côte ») et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine porté par la commune, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de.....euros et je bénéficie d'une économie d'impôts.

• **Pour les particuliers**, votre don est déductible :
- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt

- OU de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)

Exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

• **Pour les entreprises**, réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.

Exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre :

- De l'impôt sur le revenu De l'impôt sur la fortune
 De l'impôt sur les sociétés

J'adhère à la Fondation du Patrimoine pour une cotisation annuelle de : (facultatif)

Particulier : à partir de 20 € (membre actif)
 à partir de 100 € (membre bienfaiteur)
 à partir de 500 € (mécène)

Entreprise : 100 € (moins de 50 salariés)
 300 € (de 50 à 99 salariés)
 500 € (de 100 à 249 salariés)
 1 000 € (de 250 salariés et plus)

Association : tarif à partir de 46 €

NOM OU SOCIÉTÉ.....

ADRESSE.....

Code Postal.....VILLE

MAIL.....@.....

Coupon réponse à renvoyer à :

Fondation du Patrimoine - Délégation Régionale Lorraine
62 rue de Metz—54000 NANCY—Tel./Fax : 03.83.46.86.35
OU

Rendez-vous sur le site internet de la Fondation du Patrimoine, région Lorraine pour faire un don en ligne à l'adresse suivante :
lorraine.fondation-patrimoine.org

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine porté par l'association, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

✂ La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur le Revenu et de l'impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt Sur la Fortune.